

COMMUNE DE ONNION

Annexé à la délibération
DEL 31_2025 du 08/04/2025

La Secrétaire de séance,
PASY Dominique,



Le Maire,
André CERVAIS,

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget principal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le budget principal :

- Retracer l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité,
- Constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer des opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
- Il doit être voté en équilibre réel selon trois conditions :
 - Équilibre des deux sections : fonctionnement et investissement,
 - Évaluations sincères des dépenses et recettes,
 - Le remboursement de la dette en capital (investissement) doit être couvert par l'autofinancement et les ressources propres de la section d'investissement (hors emprunt).

Le principe de l'universalité budgétaire implique la non-affectation des recettes : les dépenses et recettes doivent être retracées dans le budget sans compensation entre elles. Une recette déterminée peut être utilisée pour couvrir n'importe quelle dépense, conformément au principe d'unité de caisse de la commune.

La commune d'ONNION compte 1323 habitants au 1er janvier 2025.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

Le budget 2025 concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

Le contexte financier global des collectivités locales est marqué par leur nécessaire participation au redressement des finances publiques.

Si à ce stade, la loi des Finances a pu être votée le 6 février 2025, à la suite de la motion de censure du gouvernement en date du 4 décembre 2024, la situation budgétaire de l'état et les contraintes liées restent complètement d'actualité. Par conséquent, des incertitudes continuent de demeurer sur le contenu des mesures qui impacteront les collectivités.

Note de présentation du budget Principal 2025

Budget général

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	Budget 2025
011	Charges à caractère général	659 923.00 €
012	Charges de personnel	575 604.17 €
014	Atténuation de produits	158 385.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 040 000.00 €
042	Opération ordre entre sections	23 699.68 €
65	Autres charges de gestion courante	226 219.28 €
66	Charges financières	19 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 059 €
68	Dotations aux provisions	8 000 €
Total des dépenses		2 712 890.13 €

Budget 2025



- 11 Charges à caractère général
- 12 Charges de personnel
- 14 Atténuation de produits
- 23 Virement à la section d'investissement
- 42 Opération ordre entre sections
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 68 Dotations aux provisions

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011) : 659 923.00 €**

Le montant total des charges à caractère général s'élève à 659 923,00 €. Une légère baisse de 0,03 % par rapport à 2024 est constatée, soit une diminution de 18 316 €.

La fermeture de la piscine pour la saison 2025 entraîne une baisse significative de certaines dépenses, notamment l'eau, l'électricité et les produits de traitement, charges du personnel. En contrepartie, si la CC4R reprend la compétence alors les atténuations de produits augmenteront.

Une stratégie de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement a été mise en place dès le début de l'année 2024, permettant à la commune de réduire plusieurs postes de fournitures et de dégager un excédent. Seul le poste relatif à l'achat de petits équipements a augmenté en raison des nombreux travaux de régie prévus cette année.

Un budget de 95 000 € a été alloué à l'entretien de la voirie en fonctionnement, incluant le déneigement. En complément, une dépense d'investissement importante a été prévue pour les travaux de voirie.

Pour certains travaux d'entretien des espaces verts, la municipalité poursuit sa collaboration avec l'association ALVEOLE.

Par ailleurs, la vente du bâtiment du village vacances en décembre 2023 permet à la commune de réduire sa charge en taxe foncière.

Au cours de l'année 2024, de nombreuses ventes de coupes de bois ont été réalisées, entraînant une forte augmentation des frais de gardiennage.

Enfin, la municipalité a opté pour un changement de compagnie d'assurance lors du renouvellement de son contrat, elle a également signé un nouveau marché en commande groupée concernant la commande du fioul et le carburant afin de bénéficier de tarifs plus attractifs.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 575 604.17 €**

Nous constatons une diminution du budget de 24 % par rapport à 2024 (723 378,50 €). Les points suivants expliquent cette nette diminution :

- La municipalité n'a pas prévu de remplacer le départ en retraite au 31 décembre 2024 de M. GRILLET Philippe au niveau du service technique.
- Courant 2024, le service administratif a été restructuré et complété. Le service d'intérim de recrutement ne sera pas nécessaire en 2025.
- Le service périscolaire n'a pas été intégré dans les compétences de la mairie et reste géré par l'association CAP ONNION.
- Il n'y aura pas de frais de personnel pour le fonctionnement de la piscine, celle-ci étant fermée cette année.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 226 219.28 €**

Une diminution des dépenses est constatée sur ce chapitre, due à la baisse des frais des élus et, par conséquent, des charges sociales associées. Mais également au niveau des contributions, n'ayant plus le transport scolaire.

- **4) Les charges financières (chapitre 66) : 19 000.00 €**

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 2 059.00 € (remboursement à des tiers)**

- **6) Les dotations aux provisions : 8 000.00 €**

Les recettes de fonctionnement :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, bibliothèque, droit de place ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, le fond genevois et à diverses subventions

1) Les atténuations de charges (chapitre 013) : 3 000 €

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements par notre assurance des salaires du personnel en arrêt maladie.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

○ Coupes de bois -----	47 078.68 €
○ Concessions cimetièrè -----	1 000.00 €
○ Redevance d'occupation du domaine public -----	7 100.00 €
○ Redevance de la bibliothèque -----	300.00 €
○ Redevance de la cantine -----	87 000.00 €
○ Remboursement de charges diverses -----	4 450.00 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

○ Impôts direct locaux -----	897 015.00 €
○ Taxe sur les pylônes -----	19 409.00 €
○ Accise sur l'électricité -----	33 000.00 €
○ Droit de place -----	600.00 €

Les taux d'imposition communaux restent inchangés, seules l'actualisation des bases fiscales ont été réévaluées :

- Taxe sur le foncier bâti : 24.29 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 112.90 %
- Taxe d'habitation : 20.84 % majorée à 50% pour les résidences secondaires.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74) 406 333.48 €

- Dotations diverses : 233 262.00 €
- FC TVA : 7024.48 €
- Fond Genevois : 160 000.00 €
- Participation aux communes : 2 000.00 €
- Compensation exonération taxe foncière : 4 047.00 €

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers qui seront encaissés en 2025 seront de 20 000.00 € (montant stable par rapport à 2024).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 17 526.15 €. Il correspond à diverses remboursements reçus ;

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	Budget 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 051 747.35 €
013	Atténuation de charges	3 000 €
042	Opérations ordre transf. Entre sections	36 046.47 €
70	Produits des services	146 928.68 €
73	Impôts et taxes	50 000 €
731	Fiscalité locale	950 024 €
74	Dotations et participations	406 333.48 €
75	Autres produits (dont loyers)	20 000 €
76	Produits financiers	30 000 €
77	Produits spécifiques	17 526.15 €
78	Reprise sur provisions	1 284.00 €
	Total	2 712 890.13 €



- R002 Excédent de fonctionnement reporté
- 13 Atténuation de charges
- 42 Opérations ordre transf. Entre sections
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 731 Fiscalité locale
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits (dont loyers)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits spécifiques
- 78 Reprise sur provisions
- 3 Total des recettes

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Le volume des investissements réels prévus est de 3 356 567.95 €.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 97 059 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes et variables, auprès du Crédit Agricole et du Syane.

Perspective 2025 – Grâce à une maîtrise des charges et une optimisation des financements, il en 2025, permettant ainsi une baisse du niveau d'endettement.

2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements prévus en 2025 sont les suivants :

- Travaux de régies :	13 954.40 €
o Installation de voirie	1698.00 €
o Meubles de mairie et Eglise	1698.00 €
o Réseau de voirie	664.80 €
o Meuble salle de danse	5013.00 €
o Barrières bois + cloison ruisson	5000.00 €
o Travaux copropriété	2537.90 €
o Rénovation appt DELESCHAUD	1649.92 €
o Boite à livres et affichage école	657.17 €
o Cloison WC Mairie	1414.64 €
o Rénovation studio Cure	1758.64 €
o Meuble de rangement du périscolaire	97 059.00 €
- Emprunts	60 000.00 €
- Frais étude	2 000.00 €
- Frais insertion	213 042.99 €
- Travaux ONF + aménagement	12 000.00 €
- Barrière Eglise	35 000.00 €
- Mur cimetière intérieur	8 000.00 €
- Aire de jeux : plantation arbre + mise en place chaises et bancs	71 833.00 €
- Fenêtres de l'immeuble de la mairie	4 000.00 €
- Zinguerie de l'école	35 000.00 €
- Volets roulants salle polyvalente	50 000.00 €
- Toiture du service technique	1 263.20 €
- VMC Presbytère, plomberie appartement	229 3189.87 €
- Réfection des voiries	508 044.96 €
- Aménagement du Chef-Lieu	102 000.00 €
- Rénovation partie Mont Blanc + barrières	10 000.00 €
- Signalisation verticale	11 560.60 €
- Travaux électriques	3 427.60 €
- Lave-vaisselle + Coffret électricité lave-vaisselle	9 884.40 €
- Chariot élévateur + prise électrique	3465.60 €
- Illuminations Noel	6 500.00 €
- Poteaux incendie	3 858.13 €
- Matériel bureautique et informatique	62 000.00 €
- Véhicule	3 500.00 €
- Lavabo et évier WC public	12 000.00 €
- Changement des serrures clefs bâtiments publics	3 000.00 €
- Outillage technique	11 000.00 €
- Passages canadiens	1 643 720.87 €
- Projet constructions sur plusieurs années (école, supérette, Desserte forestière ...)	

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 3 412 614.42 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 3 244 544.74 €**
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 394 209.96 € (chapitre 13) qui émanent principalement du versement de la subvention FEADER du département (192 319.98 €) et de la région (127 679.98 €), des restes à réaliser 2024 concernant les subventions (124 370 €), des subventions départementales (74 210 €)
- Du FCTVA pour 37 117.15 €
- De la taxe d'aménagement pour 8000 € en baisse.
- L'excédent du fonctionnement 1 040 000.00 €

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 43 699.68 €

Ce budget principal s'inscrit dans une dynamique de gestion rigoureuse et de développement durable. Il vise à assurer un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins de financement tout en favorisant la croissance et le bien-être collectif

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025



ID : 074-217402056-20250408-DEL_31_2025-DE